

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE151

présenté par  
M. Suguenot

-----

### ARTICLE 84 BIS

A l'alinéa 48, supprimer les mots :

« ou son ayant droit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

La notion d'ayant droit est civile. Elle ne convient pas dans le domaine commercial.